

Madame BRUNIQUET Paule quitte la salle à 20 H 35.

AFFAIRE No 33 - AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION
DES TERRAINS NECESSAIRES A LA REALISATION DE DI-
VERSES OPERATIONS D'UTILITE PUBLIQUE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les négociations entamées avec les propriétaires ne permettant pas d'entrevoir une issue rapide à l'amiable, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à engager la procédure d'expropriation des terrains suivants :

.../...

Réf. cadast.	Superficie approximative à acquérir	Situation	Propriétaire présumé	But de l'acquisition
AO 357p	18 m2	Rue Roland Garros	Melle AFEDY Zoubéda	Prolongement du Boulevard de l'Océan jus-que Rue Sainte-Marie
AO 403p 404p	75 m2	Rue Sainte-Marie	Mme OMARJEE née MULLAH	
BL 4p	1 000 m2	Z.E. Chaudron	Société FOUCQUE et Compagnie	
BL 57p	4 000 m2	Z.E. Chaudron	Société UNICOR	
BL 101p	1 800 m2	Z.E. Chaudron	Société BATICAL (bailleur)	Endiguement
			Société BOURRON	Ravine Chaudron
			LUMIERE (preneur)	
BN 76p	5 579 m2	Pont Triolet	M. MERALIKAN Raphael	

.../...

Réf. cadast.	Superficie approximative à acquérir	Situation	Propriétaire présumé	But de l'acquisition
BP 281p	10 550 m2	Station Essai	Société Civile de la Station d'Essai	Construction réservoirs d'eau potable
DH 57	576 m2	Bellepierre	Mme HO-SUN	Mairie Annexe de Bellepierre (actuellement en location)
BX 62	106 m2	La Montagne	M. LO YING SENG J. Raymond	
BZ 458 460-462	91 m2	La Montagne	M. CINDOR Hugues	Elargissement Chemin Piton Trésor
BZ 459	28 m2	La Montagne	Melles HOARAU Valentine et Léonie	

.../...

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie : Favorable. En ce qui concerne les terrains nécessaires à la réalisation de la voie le long de l'endiguement de la Ravine du Chaudron, il ne faudra prendre que le minimum nécessaire.

Commission des Finances : Favorable.

.../...

LE MAIRE : Toutes ces expropriations sont faites pour cause d'utilité publique. Par exemple, il faut endiguer le lit de la ravine qui passe derrière le Stade de l'Est. Cette opération nécessite un certain nombre de mètres carrés, disposés en longueur -s'agissant, à ce niveau, de terrains en bandes-

M. ANNETTE : Les personnes concernées sont-elles opposées à cette opération d'endiguement ?

LE MAIRE : Non, mais elles ne veulent pas nous céder les terrains nécessaires pour ce faire. Cela est donc difficile à mettre en oeuvre. On est favorable au projet, mais on ne tient pas à y contribuer par le biais de sa propriété. C'est un peu contradictoire.

M. GERARD G. : En ce qui concerne Bellepierre, y a-t-il vraiment cause d'utilité publique ?... Il me semble qu'il était prévu d'implanter une nouvelle Mairie Annexe dans la Z.A.C. de Bellepierre. Ce projet est-il abandonné ?

LE MAIRE : Il ne l'est pas. Mais, dans l'immédiat, nous n'avons pas les financements de cette nouvelle Mairie. D'autre part, le fait de déplacer un bâtiment qui est un pôle d'intérêt, connu de tous dans le secteur, pour le transplanter dans la Z.A.C. ne paraît réalisable pour l'instant. Nous pensons réaliser d'abord la Z.A.C. pour que les gens s'y habituent, et ensuite y implanter la nouvelle Mairie Annexe. Transférer de suite celle actuelle ne pourrait que nuire. En outre, ce bâtiment pourra, plus tard, servir de Maison de Jeunes, de Foyer de Troisième Age... Elle pourra toujours servir. Nous voulons permettre aux habitants de Bellepierre de s'habituer à la Z.A.C. avant de transférer l'actuelle Mairie.

M. GERARD G. : Mais, avant le projet de Z.A.C., il était prévu de construire une Mairie en contrebas sur un terrain communal. En remplacement de ce projet, une salle de squash a été créée. Je vois quant à moi qu'on va exproprier une famille se trouvant derrière cette Mairie, alors que d'autres possibilités existent et ne sont pas utilisées. Le terrain situé juste en face est propriété communale ; on peut donc en faire ce qu'on veut.

LE MAIRE : Il y a un stade qui y est implanté.

M. GERARD G. : Pas encore. On est en train de l'aménager.

LE MAIRE : Vous n'êtes pas souvent passé par là.

M. GERARD G. : Si, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Il y a un stade à cet emplacement.

M. GERARD G. : Un stade de quoi ?...

LE MAIRE : Pour toutes les activités sportives. C'est un stade polyvalent.

M. GERARD G. : Pour l'instant, il y a une plate-forme sur laquelle vous pouvez faire n'importe quoi. Ne me dites pas qu'il y a un stade... Pour l'instant, c'est une plate-forme en l'état où l'on peut tout réaliser.

LE MAIRE : Un stade y est installé.

M. ANNETTE : Il y avait bien un terrain de football ?...

M. GERARD G. : Oui. Il a été supprimé et transféré ailleurs.

LE MAIRE : A la place, nous avons réalisé un stade de petits jeux (volley, hand, basket). Le terrain est déjà asphalté.

M. ANNETTE : Et que devient le football dans tout cela ?...

LE MAIRE : Il pourra se jouer sur l'autre grand terrain en cours de réalisation, en fin d'année.

Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,

SONT ADOPTES A LA MAJORITE

(1 opposition - 3 abstentions).

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 03 AVR. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

---0-0-000-0-0---